

Par bonheur, sauf en quelques endroits, la reproduction naturelle des essences forestières au Canada est bonne. Après le déboisement ou l'incendie d'une région, la jeune pousse ne tarde pas d'habitude à faire son apparition. Ainsi, la restauration d'une forme quelconque de végétation forestière constitue un problème moins difficile qu'en maints autres pays. Rien n'assure, cependant, que les essences reproduites seront parmi les variétés recherchées par l'industrie. La majeure partie du bois utilisé au Canada est du bois tendre mais, si la reproduction en est passable généralement, il y a de vastes territoires où, à la suite du déboisement et de l'incendie, la forêt est détruite à jamais ou n'est plus peuplée que d'essences inférieures.

Plusieurs futaies de repoussis surgies après l'abatage ou l'incendie renferment maintenant du bois de grosseur marchande et commencent à retenir l'attention. Afin de pouvoir aider d'une manière pratique la gestion de ces jeunes forêts accessibles, le Service forestier effectue des travaux aux diverses stations d'expérimentation forestière visant à l'amélioration de la qualité et à l'accélération de la croissance des jeunes futaies naturelles. Les exploitants eux-mêmes s'intéressent davantage à leurs jeunes futaies; il faut qu'elles assurent plus tard des récoltes de bois d'œuvre et de bois à pulpe pour que l'industrie puisse se suffire.

Il n'y a pas l'ombre d'un doute que l'introduction de meilleures méthodes de gestion forestière, y compris l'adoption de meilleures mesures de protection, peut rendre la forêt canadienne plus productive qu'elle ne l'a jamais été. Il est vrai, toutefois, que les futaies de très grands arbres auxquels il a fallu 300 ans pour atteindre leur taille actuelle disparaissent sans être remplacées; mais, même si les industries forestières doivent utiliser à l'avenir de plus petites billes que par le passé, une sage gestion forestière leur assurera un essor considérable.

Qu'il soit possible de tirer d'un grand nombre de nos sols forestiers, au cours d'une période donnée, plus de bois utilisable que par le passé est un fait qu'on est à établir à la station d'expérimentation forestière de Petawawa, à Chalk-River (Ont.), et sur certains boisés de ferme bien administrés.

## Section 5.—Administration forestière

### Sous-section 1.—Administration des forêts fédérales et provinciales

Les provinces possèdent et administrent la majeure partie des ressources forestières du Canada. Le gouvernement fédéral, cependant, voit à l'administration des forêts du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et d'autres comme celles des parcs nationaux et des stations d'expérimentation forestière. Environ 93,000 milles carrés appartiennent à des particuliers ou à des sociétés.

La principale responsabilité du gouvernement fédéral dans le domaine forestier est d'effectuer des recherches sur les problèmes intéressant l'exploitation, la conservation et la bonne utilisation des forêts du pays. En vertu de la loi de 1949 sur les forêts du Canada, le gouvernement fédéral est autorisé à conclure des ententes avec les gouvernements provinciaux, les sociétés ou les particuliers en vue de la mise en valeur et de la conservation des ressources forestières du Canada. Les ententes avec les provinces peuvent viser la protection contre l'incendie, les insectes et les maladies, les inventaires des forêts, les recherches en sylviculture, la protection des bassins hydrographiques et autres questions forestières. L'administration nationale est appelée à assumer une partie des frais.

A l'exception d'étendues relativement petites qui appartiennent au gouvernement fédéral, chaque province administre les terres de la Couronne situées dans ses limites ainsi que la coupe du bois d'œuvre qui y pousse. Les terres provinciales pro-